

Le Réveil Syndicaliste

Organe Mensuel de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés de la Loire-Inférieure

❖ ACTION — ÉDUCATION SYNDICALE — DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ❖



UNION DÉPARTEMENTALE
DÉPÔT LÉgal
N° 218
1939

Redaction et Administration :
Bourse du Travail, Rue Arsène-Leloup - NANTES
TÉLÉPHONE 326.73
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale
Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués

Reparlons du Plan

par Lucien LAURAT

Il est temps d'en reparler, et d'en reparler sérieusement.

Certains s'étonneront peut être que le Plan de rénovation économique de la C. G. T. ait la vie si dure. Cela tient à ce qu'il n'est pas né de l'inspiration capricieuse d'un moment, mais de considérations dûment mûries, valables pour toute la période de dépression prolongée qui s'est ouverte en 1929.

Cette période de dépression a-t-elle déjà pris fin ? Bien téméraire serait celui qui l'affirmerait en son âme et conscience !

Nous ne songeons évidemment pas à nier que nombre de pays ont connu un certain essor à partir de 1932 ou 1933. Mais une nouvelle crise s'est abattue sur eux en 1937 ! Ils s'en relèvent péniblement à l'heure actuelle, et personne n'a encore osé comparer ce nouveau démarrage à la grande prospérité de 1927-1929.

Dans quelle mesure ce relèvement — auquel certains pays, dont la France, n'ont eu aucune part — est-il normal ? Il y a belle lurette que l'économie capitaliste a cessé de fonctionner normalement, c'est-à-dire en vertu des « lois » de la libre concurrence. Un peu partout, on n'a obtenu des gains d'activité provisoires qu'à force d'administrer au malade des ballons d'oxygène à profusion.

Dans quelle mesure la course aux armements contribue-t-elle à stimuler artificiellement une activité défaillante ? Assez largement, quand on songe que le monde a dépensé pour les armements en 1937, la somme rondelette de 357 milliards de francs, soit près de 1 milliard par jour. Pour 1938, une récente statistique américaine les évalue à 17,6 milliards de dollars, soit environ 660 milliards de nos francs.

D'une année à l'autre, en tenant compte de la dépréciation du franc de 1937 à 1938, cela fait une augmentation de 30 p. 100. L'on voit que la course aux armements est un stimulant économique plutôt coûteux et d'une efficacité en tout cas médiocre.

Les différents remèdes appliqués depuis des années n'ayant pas produit l'effet escompté, il faudra bien qu'on finisse par se souvenir que le Plan de rénovation économique de la Confédération Générale du Travail existe toujours.

Ce plan est né de la lutte contre la déflation pratiquée par les gouvernements issus des remous du 6 février 1934. Les principes qui l'inspirent ne sont pas moins valables contre la déflation « libérale » dont se réclament les décrets-lois de Paul-Reynaud. Une fois de plus, il s'agit d'opposer à l'assèchement du marché national et à l'amputation de la capacité d'achat des classes laborieuses une politique économique susceptible de développer cette capacité d'achat. Une fois de plus, il importe de prendre un certain nombre de mesures permettant d'orienter et de coordonner l'activité économique, au lieu de la laisser s'effondrer dans le chaos, le gâchis et le gaspillage.

On ne manquera probablement pas de nous objecter que les remèdes préconisés par la C. G. T. n'ont pas donné, en 1936-1937, de résultats particulièrement impressionnants.

Nous serions heureux qu'on nous dise où et quand les remèdes préconisés par la C. G. T. ont été appliqués. Les difficultés dont souffre l'économie française proviennent précisément de la non application de nos remèdes, et non point de leur application !

Car il faut, dans notre Plan de rénovation économique, distinguer entre les réformes sociales d'une part et les remèdes économiques d'autre part. Les premières ont été réalisées, tandis que les seconds, qui ne figuraient pas au programme du Rassemblement Populaire, sont restés en panne.

Or, d'innombrables fois, la C. G. T. a proclamé que les différentes parties de son Plan, se commandant les unes les autres, forment un tout. A de nombreuses reprises, depuis 1936, la C. G. T. a souligné que les réformes sociales réalisées alors demeuraient précaires tant qu'elles ne reposeraient pas sur un soubassement

RÉPONSE AUX DIFFAMATEURS

Pendant longtemps j'ai hésité à répondre à toutes les calomnies répandues sur mon compte par des adversaires sans scrupule. Je me disais que cela ne servirait à rien, car la campagne n'en continuerait pas moins, la presse de chantage étant hors les atteintes de la justice.

Cependant, plusieurs procès furent intentés à des plumeux sans vergogne, les procès furent gagnés et les journaux condamnés à insérer les rectifications contenues dans les attendus du jugement. Cela n'a pas empêché la calomnie de continuer et les mêmes insanités d'être colportées par d'autres adversaires.

Un député de droite, M. Dignac, posa un jour la question à tous les ministres du gouvernement Daladier, desquels je pouvais dépendre pour mes diverses délégations. Les réponses parurent dans le *Journal Officiel*, nous les donnons ci-dessous :

« *Journal Officiel* »
du samedi 8 octobre 1938

7075. — M. Pierre Dignac demande à M. le Ministre de l'Air quels sont les organismes dépendant, directement ou indirectement, de son département dont M. le Secrétaire général de la C. G. T. fait partie ; quels sont les émoluments, indemnités, subventions ou avantages de toutes sortes qui lui ont été alloués au cours des années 1936, 1937, 1938 (Question du 30 Juil. 1938).

Réponse. — M. le secrétaire général de la C. G. T. ne fait partie d'aucun organisme relevant directement ou indirectement, du ministère de l'Air. Il n'a par suite bénéficié, au titre de ce département, d'aucune rémunération ni d'aucun avantage de quelque nature que ce soit.

7077. — M. Pierre Dignac demande à M. le Ministre des Colonies quels sont les organismes dépendant, directement ou indirectement, de son département dont le secrétaire général de la C. G. T. fait partie ; quels sont les émoluments, indemnités, subventions ou avantages de toutes sortes qui lui ont été alloués au cours des années 1936, 1937, 1938. (Question du 30 juillet 1938).

Réponse. — 1^o Le secrétaire général de la C. G. T. est membre du Comité d'action colonisatrice et du paysannat indigène (arrêté du 27 août 1936, publié au *Journal Officiel* du 29 août, p. 9274), du Conseil supérieur de la France d'outre-mer (arrêté du 19 juin 1937, publié au *Journal Officiel* du 24 juin 1937, p. 7138) et du Conseil d'administration de l'Office du Niger (arrêtés du 13 août 1936 et du 14 février 1938, publiés respectivement au *Journal Officiel* du 18 août 1936, p. 8297, et du 16 février 1938, p. 1225) ;

2^o Il n'est prévu, au titre des deux premiers de ces organismes, ni émoluments, ni indemnités d'aucune sorte. S'agissant de l'Office du Niger, les fonctions de membre du Conseil d'administration sont gratuites (arrêté du 14 février 1938, publié au *Journal Officiel* du 16 février 1938, p. 1225). Si l'on note, d'autre part, qu'aucun remboursement pour frais de déplacement n'a été effectué au bénéfice du secrétaire général de la C. G. T., ni qu'aucune des rémunérations prévues par le texte précité ne lui a été allouée pour missions

économique consolidé par un certain nombre de réformes de structure.

Ces réformes de structure inscrites dans notre Plan ne sont pas venues. N'en accusons personne. Constatons simplement que, réclamées par la situation objective, elles n'étaient pas mûres dans l'esprit de la grande masse, qui n'en saisissait pas encore toute l'importance.

Actuellement, après plus de deux années de luttes et d'expériences, il est temps que tous se rendent compte de la liaison intime qui existe entre le maintien des avantages sociaux de 1936 et les réformes de structure.

Voilà pourquoi il faudra reparler du Plan de rénovation économique.

spéciales, il s'ensuit, en définitive, que le secrétaire général de la C. G. T., n'a bénéficié d'aucun avantage pécuniaire au titre des organismes relevant du ministère des Colonies.

7078. — M. Pierre Dignac demande à M. le Ministre du Commerce quels sont les organismes dépendant, directement ou indirectement, de son département dont M. le secrétaire général de la C. G. T. fait partie ; quels sont les émoluments, indemnités, subventions ou avantages de toutes sortes qui lui ont été alloués au cours des années 1936, 1937, 1938. (Question du 30 juillet 1938).

Réponse. — Les organismes dépendant du ministère du Commerce et dont fait partie M. le secrétaire général de la Confédération Générale du Travail sont les suivants : Conseil supérieur de l'Exposition internationale de Paris 1937 ; Commission permanente du Conseil supérieur de l'Exposition internationale de Paris 1937. D'autre part, M. le secrétaire général de la C. G. T. a fait partie, en 1937, de la Commission de l'Économie nationale (section de l'Économie industrielle et commerciale, Exposition 1937). Ses fonctions exercées par M. le Secrétaire général de la C. G. T. dans ces divers organismes ont été entièrement gratuites.

7080. — M. Pierre Dignac demande à M. le Ministre de l'Économie nationale quels sont les organismes dépendant, directement ou indirectement, de son département, dont M. le secrétaire général de la Confédération Générale du Travail fait partie ; quels sont les émoluments, indemnités, subventions ou avantages de toutes sortes qui lui ont été alloués au cours des années 1936, 1937, 1938. (Question du 30 juillet 1938).

Réponse. — Parmi les organismes dépendant, directement ou indirectement, du département de l'Économie nationale, M. le Secrétaire général ne fait partie que du Conseil national économique ; en tant que membre de ce Conseil, et par application du décret du 7 juin 1930, il lui est alloué des jetons de présence de 40 francs pour chacune des séances du Conseil à laquelle il assiste ; à titre de membre du Conseil national économique, M. le Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail a touché en vertu de ce décret : 432 francs en 1936, 440 francs en 1937, 120 francs en 1938.

7081. — M. Pierre Dignac demande à M. le Ministre de l'Éducation nationale quels sont les organismes dépendant, directement ou indirectement, de son département dont M. le Secrétaire général de la C. G. T. fait partie ; quels sont les émoluments, indemnités, subventions ou avantages de toutes sortes qui lui ont été alloués au cours des années 1936, 1937, 1938 (Question du 30 juillet 1938).

Réponse. — Le secrétaire général de la C. G. T. ne fait pas partie, ni directement, ni indirectement, d'organismes dépendant du ministère de l'Éducation nationale et il n'a pu, par conséquent, lui être alloué aucune indemnité, subvention ou avantage. (Suite en 2^{me} page)

La Lutte contre les Décrets-Lois

Après le 30 Novembre et l'action engagée par la C. G. T. en application du vote unanime du Congrès Confédéral, la lutte contre les décrets-lois, doit se poursuivre au sein des usines, bureaux, dépôts, administrations.

Il est indéniable que la décision prise par tous les Syndicats répondait aux sentiments de la classe ouvrière et que seuls, le patronat et ses agents, avaient intérêt à saboter le mouvement organisé par notre centrale syndicale.

Par des articles parus ici même, des camarades ont souligné les mesures d'intimidation et les menaces déployées par le Gouvernement et son allié, le patronat, en vue de faire échouer la grève générale, il n'est donc pas utile d'y revenir, mais il est nécessaire de situer la position de la C. G. T. et mettre un terme aux bruits fantaisistes que certains se plaisent à répandre, dans le but de semer la confusion et la division.

C'est ainsi que des éléments ont colporté, à qui voulait les entendre, que la grève générale était politique.

Quoi de plus faux, de prétendre que l'action contre le sabotage des 40 heures, l'application des 45, 48 ou 54 heures par semaine, entraînant l'aggravation du chômage et compromettant les conditions de travail et d'existence des travailleurs était une mesure à un caractère politique.

Quoi de plus faux également, de soutenir, que la lutte menée, pour le maintien des accords contractuels, obtenus par voie de conventions collectives, annulés par les décrets-lois Daladier, avait une raison politique.

Quoi de plus faux aussi d'insinuer que la protestation de la C. G. T., contre les mesures financières du Gouvernement, augmentant les charges des travailleurs en allégeant celles des gros possédants, avait un but politique.

Non, la classe ouvrière ne peut pas être dupe de cette diversion, elle connaît, pour en avoir fait la triste expérience, les conséquences des longues journées de chômage et de la misère qui en découle.

L'on a également pensé du côté patronal et gouvernemental, échapper aux graves responsabilités, encourues par les odieux licenciements, en dressant les victimes de ceux-ci contre les organisations ouvrières.

Les travailleurs ne peuvent se tromper sur l'identité de ceux qui sont les auteurs de la répression.

Le patronat s'est servi du mouvement du 30 novembre et de l'exemple que lui fournissait un Gouvernement, dont le chef a trahi ses engagements, pour tenter de semer la division au sein des organisations syndicales et les désorganiser.

Cette manœuvre n'a pas eu les résultats escomptés, non seulement les ouvriers et ouvrières maintiennent leur confiance dans la Confédération Générale du Travail, mais pour ceux qui avaient encore des illusions sur les sentiments humanitaires de leurs exploiters, ils se rendent compte que l'esprit de classe de ces derniers, inspiré de la volonté de maintenir par tous les moyens leurs privilèges et intérêts particuliers, domine toute autre considération.

La nouvelle constatation que nous venons de faire nous dicte notre attitude présente et future.

Après la grève générale, les décrets-lois et leurs conséquences néfastes restent une grave menace pour la classe ouvrière.

Il ne s'agit pas seulement de discuter les résultats de ce mouvement, mais de poursuivre l'action contre les décrets de misère et de régression sociale et de faire échec à leur application, dans toute la mesure du possible.

Il importe que, selon les moyens dont on dispose et qui peuvent être différents dans une usine ou dans une autre, nous mettions tout en œuvre pour sauvegarder les intérêts ouvriers.

C'est par une cohésion qui n'existera que dans l'union et la discipline que nous parviendrons aux résultats, vers lesquels s'orientent notre mouvement syndical.

Tous ensemble contre l'ennemi commun, poursuivons notre route, vers la libération des travailleurs.

G. JACQUET.

◆
Lire en 2^{me} page le compte rendu de la réunion d'informations sur le Plan de la C. G. T., faite à NANTES, le 29 Janvier, par le Camarade Julien RACAMOND, Secrétaire adjoint de la Confédération Générale du Travail.
◆

Réponse aux Diffamateurs

(Suite de l'article de 1^{re} page)

7083. — M. Pierre Dignac demande à M. le Ministre de l'Intérieur : 1^o quels sont les organismes dépendant, directement ou indirectement, de son département dont M. le secrétaire général de la Confédération Générale du Travail fait partie ; 2^o quels sont les émoluments, indemnités, subventions ou avantages de toutes sortes qui lui ont été alloués au cours des années 1936, 1937, 1938. (Question du 30 juillet 1938).

Réponse. — M. le Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail est membre du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes (décret du 7 septembre 1936. Au cours des années 1936, 1937 et 1938 aucune indemnité ou rémunération quelconque ne lui a été payée pour l'exercice de ce mandat.

7084. — M. Pierre Dignac, député, demande à M. le Ministre de la Justice quels sont les organismes dépendant, directement ou indirectement, de son département dont M. le Secrétaire général de la C. G. T. fait partie ; quels sont les émoluments, indemnités, subventions ou avantages de toutes sortes qui lui ont été alloués au cours des années 1936, 1937, 1938. (Question du 30 juillet 1938).

Réponse. — Réponse négative.

7086. — M. Pierre Dignac demande à M. le Ministre de la Marine marchande quels sont les organismes dépendant, directement ou indirectement, de son département dont M. le secrétaire général de la C. G. T. fait partie ; quels sont les émoluments, indemnités, subventions ou avantages de toutes sortes qui lui ont été alloués au cours des années 1936, 1937, 1938. (Question du 30 juillet 1938).

Réponse. — Aucun organisme dépendant directement ou indirectement du ministère de la Marine marchande ne compte parmi ses membres le secrétaire général de la C. G. T. Seuls font partie d'organismes divers relevant de la direction des pêches maritimes, le secrétaire général ou des représentants de la Fédération nationale des syndicats maritimes, elle-même affiliée à la C. G. T.

7089. — M. Pierre Dignac demande à M. le Ministre des Travaux publics quels sont les organismes dépendant, directement ou indirectement, de son département dont M. le secrétaire général de la Confédération Générale du Travail fait partie ; quels sont les émoluments, indemnités, subventions ou avantages de toutes sortes qui lui ont été alloués au cours des années 1936, 1937, 1938. (Question du 30 juillet 1938).

Réponse. — M. le secrétaire général de la Confédération Générale du Travail est membre de la Commission des marchés des chemins de fer et reçoit, à ce titre, une indemnité annuelle de 10.000 francs pour environ cinquante réunions par an.

Ces réponses sont un cinglant démenti à tous les bruits malveillants répandus contre mon humble personne et à travers elle surtout contre la C. G. T. Cela n'a pas mis un terme à la campagne calomniatrice.

Je pourrais me consoler en pensant qu'il en a été de même pour tous ceux qui, à toutes époques, ont lutté pour la défense des travailleurs et de l'intérêt général contre les profiteurs et les intérêts particuliers. Jaurès ne fut-il pas, toute sa vie, l'objet d'abominables attaques, qui armèrent le bras de son assassin.

Blum n'est-il pas, lui aussi, l'objet de semblables insanités.

Si je réponds aujourd'hui, c'est beaucoup plus par déférence envers mes camarades que pour me défendre contre l'absurdité.

La citation du *Journal Officiel* fait apparaître que les indemnités qui m'étaient versées au titre des Commissions auxquelles je collaborais étaient sans rapport avec les chiffres cités par mes calomniateurs :

— Conseil général de la Banque de France, dont par la volonté de M. Daladier je ne fais plus partie : 100 francs par séance, le Conseil se réunissant une fois par mois ;

— Commission des Marchés des Chemins de Fer, dont je ne fais plus partie, toujours par la grâce de M. Daladier : 10.000 francs par an, pour une réunion toutes les semaines ;

— Conseil National Economique, dont je suis vice-président, une indemnité de 40 francs par séance, comme tous les membres ;

— Pour la Commission du Niger, à laquelle d'ailleurs je n'ai jamais assisté, par manque de temps, aucune rétribution ;

— Pour les Commissions du ministère du Travail, qui toutes s'occupent de revendications ouvrières, aucune indemnité ;

— Pour la S. D. N., une indemnité comme tous les membres de la délégation française, lors de l'assemblée générale chaque année, pendant le mois de septembre, et pour les journées où l'on est présent à Genève. Cette indemnité pour moi, délégué adjoint, équivaut au taux actuel du franc suisse entre 35 et 40 francs suisses ;

— Au Bureau International du Travail, dont je suis membre du Conseil d'Administration au titre international et non au titre français, également une indemnité, comme tous mes collègues patrons et ouvriers, de 60 francs suisses par jour de présence au Conseil, qui se réunit quatre fois par an, pendant une semaine au maximum. Je reçois aussi une indemnité journalière un peu moindre, par le gouvernement français au titre de délégué ouvrier, pendant la Conférence Internationale du Travail qui dure trois semaines environ chaque année au mois de juin. Il est superflu d'ajouter que je ne touche aucun traitement, car je ne suis ni membre du secrétariat de la Société des Nations ni fonctionnaire du Bureau International du Travail.

Voilà en quoi se résument les fantastiques prébendes que m'attribuent si généreusement mes adversaires qui sont aussi ceux de la classe ouvrière. Si nous étions à une époque où l'assassinat serait interdit, mes adversaires couleraient sous le ridicule. Malheureusement, le fameux « calomniez, calomniez encore, il en restera toujours quelque chose » étant la morale de nos ennemis de classe, j'ai voulu, pour mes camarades, et pour eux seulement, rétablir la vérité et leur permettre de clore le bec à tous les diffamateurs, qui ne peuvent pas concevoir, peut-être par comparaison avec eux-mêmes, que l'on puisse remplir son devoir, agir dans la vie pour l'intérêt général et avec désintéressement.

LÉON JOUHAUX.

P.-S. — Je n'ai pas parlé des châteaux, car tous nos amis savent qu'il s'agit de deux propriétés achetées par la Société « Le Travail » pour permettre aux adhérents de la C. G. T. et à leur famille, de passer agréablement, sainement et à des prix abordables, les loisirs que la C. G. T. leur a conquis par les lois sociales de 1936.

La Commission Administrative de l'Union Départementale des Syndicats ouvriers de la Loire-Inférieure, dans sa dernière réunion, a renouvelé sa confiance au camarade Ami Léon JOUHAUX, secrétaire de la « C. G. T. » et lui renouvelle toute sa sympathie. Elle rejette, avec mépris, les calomnies qui ont été déversées sur la C. G. T. en la personne de son Secrétaire-général.

A. PÉNEAU.

Assurances Sociales

La Caisse d'Assurances Sociales « Le Travail » (2, rue Désiré-Colombe, Nantes), a le plaisir d'informer ses adhérents qu'elle accordera des primes d'allaitement et des bons de lait aux femmes non assurées des assurés sociaux. Ces avantages seront donnés pour les maternités postérieures au 31 Janvier 1939, et se répartiront comme il suit :

1 ^o Primes d'allaitement.	
4 mois à 70 francs = 280 francs	
1 mois à 65 »	
Total... 345 »	
2 ^o Bons de lait.	
5 mois à 40 francs = 200 francs	

Les bons de lait seront attribués à la conjointe de l'assuré qui, par suite d'incapacité physique ou de maladie constatée par le médecin, ne pourra allaiter son enfant, mais qui l'élèvera elle-même à son domicile.

Lorsque l'enfant devra être séparé de sa mère pour des raisons médicales, après avis du contrôle médical, la Caisse accordera tout ou partie des bons de lait.

Les avantages ci dessus seront attribués aux conjointes des assurés qui rempliront les mêmes conditions que l'assurée. Les conditions essentielles sont les suivantes :

1^o L'assuré devra avoir subi sur son salaire une retenue d'au moins 60 francs au cours des quatre trimestres civils précédant celui de l'accouchement, dont 15 francs au moins durant le premier de ces trimestres.

2^o Justifier auprès de la Caisse de la première constatation de la grossesse par un médecin ou une sage-femme, quatre mois au plus tard avant la date présumée de l'accouchement.

« La C.G.T. conserve sa puissance, il faut continuer la lutte », nous dit RACAMOND dans sa

REUNION D'INFORMATIONS

sur le Plan de la C. G. T., à Nantes, le 29 Janvier 1939

Il est 9 h. 45 lorsque Péneau, Secrétaire de l'U. D. de la Loire-Inférieure ouvre la séance qu'il place normalement sous la présidence de nos Amis Républicains Espagnols. Prennent place à la tribune, pour former le bureau, avec le Camarade Racamond, les Secrétaires des U. D. du Maine-et-Loire, du Morbihan, de Vendée de l'U. L. de Cholet, tous invités à cette Conférence, et le Comité administratif de l'U. D. de la Loire-Inférieure.

L'appel accuse la présence de 72 Syndicats du département, ce qui dénote l'intérêt que portent tous les militants à l'effort et à l'appel de la C.G.T. Péneau les en remercie et remercie également tous les camarades venus de tous les points de la région. Il expose le but de cette réunion d'information qui a pour objet le Plan de la C. G. T., plan qui n'a jamais été abandonné, dit-il, mais seulement mis à tort de côté par le gouvernement. Après avoir donc souhaité la bienvenue à notre Camarade Racamond, il lui donne la parole.

Le Comité Confédéral National, nous dit ce dernier, en application des décisions prises par le Congrès de Nantes, avait résolu une grande tâche par les « Réformes de Structure ». La C. A. de la C. G. T. vient à son tour de prendre des mesures pour la diffusion de ces Réformes, car la situation devient plus angoissante de jour en jour. Pas de discours enflammés, mais donner des Conférences pour apporter une argumentation sérieuse et profitable à nos militants syndicaux pour la réalisation et la discussion du Plan et une invitation aux partis politiques, coopératives, groupements d'anciens combattants, etc., à sa compréhension.

C'est un travail de longue haleine, mais la C.G.T. conserve sa puissance, il faut continuer la lutte, nous en avons les moyens.

L'orateur analyse ensuite la situation intérieure, les conditions de travail d'abord : qu'a fait le gouvernement Daladier-Reynaud pour enrayer la crise : les décrets-lois ! que nous apportent ils : rien ! sinon une aggravation du chômage et des conditions d'existence du monde ouvrier, un encouragement à la grosse finance, au grand patronat français et international. Et pourtant n'est-ce pas la classe ouvrière qui est l'avant garde de la richesse d'un pays. Réduction de salaires, suppression d'avantages sociaux et accablement d'impôts réduiront toujours la capacité d'achat des masses laborieuses et l'écoulement des stocks, mais ceci importe peu au capitalisme qui cherche surtout son profit et non les véritables intérêts du pays.

La C.G.T. combattra toujours cette politique du gouvernement.

La crise n'est que française, dit-on, erreur ! La crise est internationale et l'Angleterre, les Etats-Unis même, l'Allemagne, l'Italie n'ont de florissantes que la production et l'industrie pour la guerre, mais la situation du peuple et ses conditions de vie sont réduites au minimum. La semaine de 5 jours est à l'origine de la crise, redit-on, erreur ! Les chiffres le démontrent : du 1^{er} Juillet 1936 au 1^{er} Juillet 1938, sous le régime des 40 heures et des lois sociales, la production s'est accrue pour une moyenne d'environ 22 % dans la métallurgie, de 12 % pour la consommation, les ventes d'autos ont progressé de 18,32 %, les faillites ont diminué de 41 % et le chômage s'est réduit de 8 %. C'est donc un mensonge que d'imputer aux conquêtes ouvrières, la non-production du pays. Ce sont ces conquêtes qui, étant sabotées, freinées, réduites, placent le pays dans une situation difficile qu'il faut redresser, non pas par la course aux armements ni par des décrets de misère, mais par les réformes de structures du Plan de la C. G. T.

Monsieur Daladier, dans ses discours, veut l'union des français, il veut le respect des travailleurs mais il leur demande aussi de supporter en silence tous les sacrifices — acceptons nous — non ! Nous ne devons pas capituler, le rôle du mouvement syndical est de lutter pour les améliorations et non pour l'aide aux oligarchies, aux trusts, aux 200 familles qui organisent la résistance, mais dont les bénéfices n'ont jamais faibli si l'on en juge par les dividendes distribués en 1936 : 2 milliards 1/2 ; en 1937 : 3 milliards 300 millions de francs. Comment peut-on réaliser de tels bénéfices et trouver le moyen. l'audace de calomnier, de critiquer notre ami et camarade Jouhaux pour les soldisant prébendes qu'il n'a jamais touchés ou ne touche plus, s'il fallait faire le compte des jetons de présence qu'ont touché certains administrateurs des grosses entreprises, c'est encore par millions qu'il faudrait calculer, qu'ont-ils à dire ?

Et que deviennent les petites entreprises ? Elles ne trouvent rien de mieux que de se tourner vers le grand patronat qui leur fait croire que tout le mal vient des lois sociales, alors qu'en vérité ce sont elles, les grosses firmes, qui leur font une concurrence acharnée et accablent les petits commerçants par la politique des prix de gros, car lorsque ces prix diminuent, elles oublient d'en faire profiter le détaillant, mais lorsqu'ils augmentent, elles ne manquent pas d'y ajouter le coup de pouce et de dire : « ce sont les 40 heures, ou les congés payés qui nous obligent à majorer nos prix.

Le petit commerçant ou industriel n'a même pas la possibilité de se procurer de l'argent par emprunt, à un taux et à terme raisonnable, les grosses banques faisant 10 à 12 %, ce qui est prohibitif. La C. G. T. a toujours demandé la création de Banques Populaires pour favoriser le moyen et petit commerce par des prêts à des taux abordables et à moyen terme.

D'où vient donc la faillite de l'économie et de la monnaie nationale ? Les grands financiers peuvent le dire puisque ce sont eux (et non les chauffeurs

de taxi ou les rentiers comme le dit M. Daladier) qui pratiquent l'exportation des capitaux et des richesses du travail français convertis en livres sterling, dollars, etc., et dont le montant peut être estimé à plus de 100 milliards de francs, ce qui donne par le truchement des dévaluations, un bénéfice de l'ordre de 120 %.

N'y a-t-il pas également sabotage de l'outillage français ? Cet outillage que l'on achète fort cher à l'étranger, alors qu'il est possible à la grosse industrie de créer des usines de machines outils ! Il en est de même pour la force motrice : charbon, électricité ; la France est un des pays les mieux placés pour utiliser la force hydraulique et créer des stations thermiques qui soulageraient le marché des charbons, cause première de notre déficit commercial. Seulement les mêmes capitalistes sont actionnaires des sociétés houillères et électriques, ils n'ont donc pas intérêt à baisser le coût de l'électricité dont le prix de revient est pourtant de 0,25 à la production et monte à 1,75 à la consommation. Le charbon est de même vendu au prix fort aux Sociétés de Chemins de Fer et le déficit de ces dernières est payé par nous.

Toute cette poignée d'hommes est contre le progrès social et pour le chantage au gouvernement, ce n'est pas eux qui amèneront la fin de la crise.

Voici donc les grandes lignes du Plan de redressement de la C. G. T. :

Contrôle des Changes et du Commerce extérieur : Imposer une sorte de patriotisme des capitaux pour lui imposer le service du pays et non celui de l'étranger.

Contrôle des Banques qui dissimulent ces capitaux.

Contrôle du Crédit : les banques fournissent de l'argent aux exportateurs capitalistes.

Exploitation plus rationnelle des Richesses coloniales : l'Empire, comme on se plaît à le dire, ne peut se contenter de visites officielles et les peuples indigènes ne doivent pas être considérés comme des machines à production alors qu'ils sont restés, pour la plupart, dans des situations primitives.

Grands Travaux : hélas pour eux, M. Reynaud vient de supprimer un crédit de 200 millions pour les travaux routiers, quelles conséquences cette économie aura-t-elle sur le chômage ? Et pourtant que de travail à faire : détruire les taudis et les quartiers lépreux, assainir les campagnes, faire des routes et des voies de communications, créer des écoles, des hôpitaux, etc., ne serait-ce pas plus profitable que des canons ?

Réformes de structures : Réorganisation du Crédit, distribution plus équitable du crédit pour aider les petites industries. Nationalisation du Crédit, pour empêcher l'évasion des capitaux. Nationalisation des industries-clés. On reproche à la C. G. T. de vouloir tout étatiser, c'est faux, seules les industries-clés qui concernent le service de la collectivité, doivent être nationales : industries minières, électriques, transports, produits chimiques, pétroles, assurances-vie et diverses, et non le petit commerce : artisanat, paysans, petits ateliers, etc. Il ne s'agit nullement d'expropriation. Il faut que tout le monde trouve son compte et faire en sorte que les petits porteurs d'actions ne soient pas lésés.

Création d'offices : du lait, du sucre, du vin, et toute une série de mesures qui intéressent les paysans, exploités par les trusts d'engrais chimiques et les grosses firmes d'outillage agricole. La classe ouvrière ne veut pas que ses intérêts aient une suprématie sur ceux des travailleurs de la terre. Leurs aspirations sont identiques.

Contrôle des Prix et mesures à prendre contre les taxes qui grèvent les denrées de la production à la boutique du revendeur.

Et l'orateur arrive à sa conclusion qui consiste à ranimer l'espoir et à libérer de la misère tous les travailleurs, le petit et moyen commerce, tous solidaires de la vie économique d'un pays et que la lourdeur des impôts accable. A solidariser avec tous les peuples et principalement les Républicains Espagnols, victimes de la politique d'abandon des gouvernements démocratiques. La C. G. T. qui est profondément attachée à la paix demande une Conférence Internationale pour supprimer tous les risques de conflits. La Confédération doit montrer qu'elle n'est pas une entreprise de démolition, mais de reconstruction.

Des brochures seront éditées, renfermant tous les détails du Plan et les instructions nécessaires à sa compréhension pour le bien et la force du pays et l'union de tous les travailleurs au sein de nos organisations.

De vifs applaudissements saluent la conférence de Racamond, montrant ainsi l'approbation de tous les militants présents.

Péneau remercie chaleureusement le Secrétaire adjoint de la C. G. T. de sa belle démonstration et reprenant le passage des calomnies de notre ami Jouhaux, il lui renouvelle la sympathie de tous et lui envoie ses condoléances sincères pour le deuil de son fils si brutalement disparu. Il ajoute quelques mots pour dire qu'à l'office du blé dont il fait partie, les adversaires des dernières années de cet office, sont devenus à présent ses plus fidèles défenseurs, car il a bien répondu aux intérêts des paysans.

Demande est faite par un auditeur de demander pour les diffuser les opuscules concernant la « Réponse aux Diffamateurs » de Léon Jouhaux.

Après un appel à la Solidarité pour les 400 licenciés du 30 Novembre qui restent encore Péneau lève la séance à 11 h. 30.

E.-R. S.

CHRONIQUE SYNDICALE

La Matinée Récréative offerte aux Vieillards incurables et Enfants assistés des Hospices de Nantes

Le Samedi 31 Décembre, était donné une matinée, dans la salle des Fêtes de l'Hospice Général. Dès 13 heures, la salle était pleine à craquer, mais tous nos bons vieux Camarades, ainsi que les enfants, étaient confortablement placés grâce à notre ami **Maratier**, surveillant général de l'Hospice, qui nous a apporté, pour l'organisation de cette Fête, son précieux concours.

Le T. J. T. toujours prêt à apporter son appui aux Œuvres de Solidarité et de Bienfaisance a tenu avec brio la première partie du Concert, que toutes nos Camarades artistes, soient ici remerciées.

En deuxième partie, le concours précieux de trois de nos Camarades infirmiers de l'Asile : **Guéry, Riolland, Louis**, chanteurs amateurs et **Demée**, contribua à assurer le succès de cette Fête.

Un assaut de canne exécuté par **Demée** et **Cusonneau**, des pompiers de Nantes, fut très goûté de tous et rappela à beaucoup de nos vieux Camarades, leurs années de jeunesse où ils pratiquaient ce beau sport.

Les Corros, dans leurs exercices acrobatiques, furent le clou de cette belle matinée récréative.

Tous les artistes rivalisèrent de talent et les rappels furent certainement leurs meilleures récompenses.

Au début de la Fête, nos Camarades du Comité des Fêtes firent une ample distribution de tabacs et friandises dans la salle, puis se répartirent dans les divers pavillons de l'Hospice pour apporter à ceux qui ne peuvent quitter leur lit, leur part de douceurs qui leur était destinée.

C'est à la sortie de la salle que furent distribués les colis, contenant : chocolat, biscuits, orange, sucre d'orge, que chacun emporta avec une joie difficile à décrire.

Nos Camarades du Comité des Fêtes se sont dépensés sans compter, plusieurs avaient amené leur compagne pour les distributions, que toutes et tous soient remerciés, mais certainement leur satisfaction la plus grande, fut celle de lire la joie, et la gratitude, sur tous les visages au moment de la réception du colis.

Le Syndicat Général des Hospitaliers avait promis l'année dernière de faire mieux, il a tenu sa promesse, grâce aux Syndicats qui ont répondu à son appel et qui ont apporté leur contribution pour assurer le succès de cette Fête.

Nos Camarades de la **Manu**, nous ont apporté leur part de tabac en plus de la subvention de leur Syndicat, qu'ils soient particulièrement remerciés, car le tabac, est certainement ce qui fait le plus plaisir à nos vieillards.

A l'issue du Concert, le Secrétaire du Syndicat, en quelques mots, promit à nos vieux amis de revenir l'année prochaine leur apporter plus s'il est possible.

Puis **Rolland**, Secrétaire de l'U. L., dans une allocution de circonstance, assura les auditeurs de toute la sollicitude de la Bourse du Travail de Nantes.

Dans la salle, nous avons remarqué : **M. Priour**, représentant le Maire de Nantes, empêché **M. Cholet**, président de la Commission Administrative des Hospices, le Docteur **Olive**, **M. Caillaud**, **M. Fourny**, Administrateurs, nos Camarades **Rolland** et **Goudy**, Secrétaires de l'Union Locale et représentants l'Union Départementale des Syndicats, **Bossis**, délégué de la troisième région Fédérale des Services Publics et des Services de Santé, qui ont tenu à apporter aux organisateurs toute leur sympathie, ainsi qu'aux intéressés, pour qui la Fête était donnée.

Camarades, le 31 Décembre 1938 est du passé, pensons au 30 Décembre 1939 et promettons nous de faire plus, si cela est possible, pour nos vieux Camarades, ils sont si heureux, leurs lettres de remerciements en font foi, et puis, nous montrons aux détracteurs du mouvement Syndical que les Syndicalistes ne sont pas des sanguinaires révolutionnaires, mais qu'ils ont un cœur et qu'ils savent, en dehors de leur préoccupations journalières pour assurer leur pain à leur foyer, apporter aux déshérités un peu de bonheur et de bien-être, dont ils sont eux, les ardents défenseurs.

LECLÈVE.

Voici 2 lettres de remerciements adressées par de vieux Camarades hospitaliers :

Nantes, le 3 Janvier 1939.

Cher Camarade et Collègue,

Au nom d'un groupe de vieux syndiqués hospitaliers à Saint-Jacques, nous vous remercions du grand plaisir que nous avons eu à l'occasion de la fête que vous nous avez donnée le 31-12-38 et des petites friandises qui ont été distribuées, sans oublier le tabac.

Nous vous chargeons, Camarade, d'être l'interprète de toutes et de tous près des personnes qui ont prêté leur concours à cette fête, sans oublier les Camarades de la Bourse du Travail, ainsi que les actrices et acteurs, sans oublier les organisateurs de la fête et tous ceux qui ont bien voulu participer aux soins que nous avons reçus.

Recevez, Camarade, nos meilleurs vœux de bonne année à tous, et à l'année prochaine.

Pour les vieux syndiqués de la G.G.T.

Bertreux Jules, maçon - A. Vincent.
Oger - Charrière - Favreau
Boher, etc., etc.

Hospice St-Jacques, le 3 Janvier 1939

Monsieur le Secrétaire,

En organisant comme il l'a fait sa matinée-concert du 31 Décembre au bénéfice des vieillards, incurables et enfants assistés de Saint-Jacques, le Syndicat des Hospitaliers a tenu une gageure que beaucoup déclaraient irréalisable. Il a triomphé de tous les obstacles parce qu'il était animé d'une grande foi. Il n'a ménagé ni son temps, ni sa peine pour arriver au résultat qu'il a si magnifiquement atteint : procurer aux déshérités, à l'occasion du Premier de l'An, du réconfort et de la joie.

Les oranges, les tablettes de chocolat, les bonbons fins, dont chacun eut sa large part, ont fait bien des heureux. Les sachets de tabac à fumer et à priser, distribués avec la même généreuse prodigalité et la même judicieuse ampleur, n'ont pas été reçus avec un enthousiasme moindre. Nous voudrions que vous le fassiez savoir au personnel de la "Manu", et combien son geste de solidarité nous a été droit au cœur.

La partie artistique, musicale, sportive et acrobatique de la journée a été exécutée avec un tel brio qu'elle a contenté les plus délicats et les plus difficiles. Elle a suscité tour à tour les rires et les larmes et fait jaillir la source des plus saines et des plus nobles émotions. Prière instante de remercier de notre part le Théâtre de la Jeunesse du Travail et les artistes qui lui ont prêté leur concours. Grâce à leurs bonnes volontés conjuguées, il nous a été possible, durant quelques heures inoubliables, d'échapper à nos quotidiennes et mesquines préoccupations et nous élever dans le rêve...

Nous vous remercions, enfin, de transmettre aux dirigeants de la Bourse du Travail de Nantes l'expression émue de notre gratitude. Ils se sont toujours montrés à notre égard pleins de sollicitude. Ils continuent à mériter notre confiance par les efforts qu'ils ne cessent de déployer à l'effet de faire aboutir dans le sens de l'humanité et de la justice, cette angoissante et capitale question de « la retraite des vieux », à laquelle tant d'hospitalisés de St-Jacques ont accroché leurs dernières espérances.

Encore une fois, merci à tous.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire du Syndicat des Hospitaliers, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

(Suivent une cinquantaine de signatures)

Syndicat des Transports

Camarades,

L'année 1939 va trouver les travailleurs des transports plus unis que les années précédentes ; nous pouvons, en effet, constater que l'effectif de l'année 1939 dépasse largement celle de 1938, malgré les attaques continuelles de certains patrons dans notre industrie, contre les camarades militants.

Nous avons pu leur montrer maintes fois que notre syndicat pouvait défendre nos camarades devant les Conseils de Prud'hommes, où ces Messieurs en sont sortis la tête basse.

Aujourd'hui je fais appel à tous les camarades non organisés, qui pourraient bien demain subir la répression patronale et n'auraient aucun moyen pour se défendre.

Nous venons également de monter une Mutuelle qui a pour but de venir en aide à nos camarades malades ou nécessiteux ; les camarades désireux d'en faire partie, se feront inscrire à notre siège, Bourse du Travail.

Nous mettons en garde les camarades contre certains groupements autonomes sous forme d'amicales de maison ou amicales radicales socialistes qui ne sont que purement politiques ; les camarades qui y adhèrent n'ont certainement pas fait connaissance avec les crocs des chiens de garde, du taureau à mamelle, du Vaucluse. Sa politique "dite ferme et de redressement" pour la fermeté d'accord, les crosses de fusils étaient fermes, mais pour se redresser c'était plus souvent dans un lit d'hôpital.

Notre politique à nous, travailleurs, c'est la politique du pain, de la paix et de la liberté.

GIRAudeau.

Après les élections de Délégués aux A. C. B.

Malgré la presse faite après la grève du 30 Novembre, nous sommes heureux de constater que la vitalité de la C. G. T. n'est pas un vain mot.

Si certains ont eu un moment de découragement, ils ont vite compris que l'intérêt commun était dans l'union, et que cette union n'existe que dans le sein de la C. G. T., aussi, aux élections de délégués, le succès remporté récompense tous les efforts et stimule l'ardeur de tous, dans les tâches à venir.

Pour la première fois, nous avons dû lutter contre d'autres éléments aux C. M., deux chrétiens et un isolé se présentaient, mais ceux-ci durent s'incliner devant nos camarades cégétistes, chez **Gondolo** et le **Pont tournant**, la tâche fut facilitée par l'abstention d'autres candidats.

Dans les moments actuels, c'est avec plus d'ardeur que nous devons continuer l'action entreprise et de voir celle-ci nous donner satisfaction.

Pour cela, il faut la bonne volonté et la compréhension de tous, indispensables à notre mouvement pour continuer notre action et la renforcer, ce qui nous permettra de maintenir les avantages acquis et de continuer la lutte pour en obtenir de nouveaux.

LA DÉLÉGATION DES A. C. B.

Roger BERTRAND chez les EMPLOYÉS Nantais

La Réunion organisée, Jeudi dernier, à la Bourse du Travail de Nantes, par la Chambre Syndicale des Employés de la Région Nantaise, sous la présidence d'Alain **Guiho**, délégué régional, assisté des Camarades **Bouchet** (Nouveautés) et **Maillard** (Alimentation), a été malgré le temps, un plein succès. Après quelques mots de bienvenue, **Guiho** donna la parole à **Péneau**, secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats ; **Péneau** exposa durant quelques minutes, les raisons qui motivent les journées des 26 et 30 Novembre.

Bertrand prit ensuite la parole, avec le talent qu'on lui connaît. Il stigmatisa la Presse, la Grande Presse qui prend ses espoirs pour des réalités, en annonçant sinon la fin du Syndicalisme libre, que représente seule en France notre C. G. T., tout au moins une soi-disant crise profonde qui l'agiterait. Après avoir fait un retour sur le passé encore récent, où les Employés étaient considérés comme des parias, **Bertrand** démontra l'action menée par la Fédération, tant en 1936-1937, que depuis. Il montra la duplicité des dirigeants de la C. G. P. F. qui, lors de l'enquête sur la production reconnurent que la loi de 40 heures n'avait en rien gêné le commerce français, mais qu'au contraire c'était la hausse constante du coût de la vie qui le paralysait. Quelques mois plus tard, les mêmes hommes poussèrent le Président du Conseil à prononcer son fameux discours du 21 Août 1938, où ce dernier (quoiqu'il y eut plus de 350 000 chômeurs inscrits et de nombreux jeunes dans l'impossibilité de se procurer, au sortir de l'école, un emploi) déclara vouloir aménager cette loi.

Le ministre des Finances, obtenait par les décrets-lois le premier coup de sappe à la loi des 40 heures. Il fallait entendre le cri de joie de M. le Ministre des Finances, lors de son discours après la promulgation de ses décrets : "La semaine des Deux Dimanches a vécu." Le même homme ne déclarait-il pas à ses maîtres — "Je vous ai donné les heures supplémentaires afin de vous permettre de réduire vos frais généraux, en supprimant du personnel." Et le nombre des chômeurs allait croissant.

Tous ces faits déclare **Bertrand**, auraient dû démontrer aux Employés, la nécessité de la Grève Générale. Dans beaucoup d'endroits à Nantes, notamment, ils n'ont pas compris ; enlevant ainsi, le caractère de sérieux à nos revendications.

Puis ce fut le fameux décret du 31 décembre, concernant l'application des 42 heures pour les vendeurs du Commerce de détail. A ce sujet, **Bertrand** fait remarquer l'attitude du Ministre du Travail qui signait le Samedi 31 décembre, à 16 heures, le fameux décret, alors que la veille, sur les instances des dirigeants de notre Fédération et en leur compagnie, après avoir visité quelques grands magasins parisiens, il leur avait déclaré : — "Vous avez raison, je suis maintenant complètement d'accord avec vous ; il n'y a pas de périodes creuses dans la journée de travail d'un vendeur, je me refuse à signer ce décret".

Bertrand déclare ensuite que si le patronat n'a pas eu une totale satisfaction, puisqu'il avait exigé tout d'abord 48 heures, puis 46 et enfin 45, il ne se tient pas pour battu, et déjà de nouvelles pressions sont faites auprès de différents ministres.

Pour terminer, l'heure fixée pour la fin de la réunion approchant, **Bertrand** demande instamment aux Employés de se faire d'ardents propagandistes auprès de leurs camarades, prouvant ainsi qu'ils ont bien compris que la force du Syndicalisme réside, non seulement, dans ses cotisations, mais aussi dans l'attention que porte l'individue à sa cause, en assistant à toutes les réunions en participant à la vie du Syndicat.

La C. G. T. n'est pas morte chez J. J. Carnaud

Nul ne peut ignorer les procédés ignobles employés depuis 1936 chez **J. J. Carnaud**, par les valets de **De Wendel**, à l'égard des ouvriers cégétistes.

Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de signaler des faits qui permettaient de juger leurs auteurs.

Au 30 Novembre, un redoublement de menaces et de pressions furent exercées sur les travailleurs de l'usine, et tous ceux et celles qui suivirent le mot d'ordre de la C. G. T., furent licenciés le 4^e Décembre.

La Direction cria victoire, les délégués se trouvant de ce fait chassés de l'usine, et elle pensa que désormais c'en était fini du syndicat cégétiste, et que seules les organisations, bénéficiant de ses faveurs, existeraient dans ses ateliers.

Eh bien, s'il y a eu un moment de crainte, il n'en reste pas moins un état d'esprit, qui reflète les élections de délégués avec lequel la Direction devra compter.

En effet, malgré le régime de terreur qui régnait dans l'usine au moment de la désignation des délégués, les candidats de la Direction n'obtinrent péniblement que 20 à 35 % des suffrages, alors que la grosse majorité des électeurs déposaient dans l'urne, des bulletins blancs ou des bulletins porteurs d'inscriptions telles que : Vive la C. G. T.

Une telle expression de la part de camarades, victimes de brimades, sans cesse renouvelées, démontre que la C. G. T. est toujours vivante et que les travailleurs dans les moments difficiles qu'ils traversent, mettent très justement leurs espoirs en elle.

La Section des Boîtes Métalliques est certaine que le mouvement syndical triomphera des obstacles accumulés sur sa route.

LE BUREAU DE LA SECTION.

Dans les Pompes Funèbres de Nantes

Mardi 17 Janvier, le Personnel des Pompes Funèbres de Nantes était convié à une petite fête intime pour arroser le départ de Monsieur **LEDEZ** appelé à de plus hautes fonctions à Lorient.

Le personnel avait répondu en grand nombre à cette aimable invitation (un verre de vin si gentiment offert ne se refuse pas, n'est-ce pas). Mais nos camarades qui ne s'attendaient pas à cela furent dans l'obligation d'ingurgiter un discours pour le moins indigeste d'un représentant officiel du syndicat professionnel, venu spécialement de Paris pour faire comprendre à nos camarades l'intérêt qu'ils auraient à adhérer à cette organisation, laquelle d'après l'orateur, ne s'occupe pas de politique, mais uniquement de la défense des intérêts matériels du personnel.

Nos camarades s'amuseront doucement, car ils connaissent bien l'action de cette organisation placée sous la haute protection de l'Administration Générale des Pompes Funèbres qui vient de leur offrir, en réponse à une demande d'augmentation de 10 %, 1,70 % que ceux-ci, par un vote quasi-unanime viennent de refuser.

Sans doute ces messieurs du syndicat professionnel n'ont pas digéré l'échec subi par eux aux dernières élections de délégués :

Inscrits : 50 ; votants : 46 ; bulletins blancs : 3.

C. G. T. : moyenne, 34 voix ; Professionnels : moyenne, 8 voix. Résultats qui démontrent que, malgré la propagande du S. P., nos camarades restent fermement attachés à la C. G. T.

Mais au fait le Directeur, Monsieur **BRUNEAU**, devait être empêché, car il n'apparut pas de la soirée. Pourtant Monsieur **BRUNEAU**, membre du Bureau fédéral du syndicat professionnel des Régisseurs de France et des Colonies et délégué régional du Centre Ouest se devait d'être présent à une soirée où l'on devait fêter le départ d'un collaborateur et qui se termina en réunion de propagande des syndicats professionnels alias P. P. F. A moins qu'il n'ait pas voulu se compromettre, ce qui est encore possible.

La prochaine fois que vous organiserez une petite "surprise-partie" dans ce genre-là, prévenez au moins le personnel de ce qui l'attend, ce sera plus loyal.

Ch. BOSSIS.

Chez les Municipaux

Augmentation.... ?

Il faudrait en effet s'entendre sur la valeur absolue de ce mot et voir si l'augmentation qui vient d'être attribuée aux Fonctionnaires d'Etat et dont les Municipaux de Nantes vont bénéficier, par assimilation, va apporter une solution définitive au problème des traitements et une amélioration réelle dans leurs foyers.

Il n'en est rien, malheureusement, et sans vouloir sous-estimer cette nouvelle indemnité de vie chère (ô combien !), et pour preuve nous regrettons, sans être surpris que le Parlement ne l'ait pas imposée à toutes les collectivités locales et départementales, nous déclarons nettement que le problème de la revalorisation intégrale des salaires et traitements reste entier et demeure le but assigné à l'activité de toutes nos organisations syndicales.

En effet, et ceci explique le ? de notre titre, cette indemnité nouvelle va présenter 10 % environ pour les petits salaires et 5 % maximum pour les traitements moyens ; hors, depuis 1 an, la vie a augmenté (de décembre 1937 à décembre 1938) de 11,5 % auxquels s'ajoutent les 2 % Reynaud que nous paierons intégralement comme tous les travailleurs et qui font déjà plus qu'absorber cette ... augmentation !

De plus, il importe de rappeler que de décembre 1935 (indice 440) à décembre 1938 (indice 754) la hausse du coût de la vie a été de 68 % supportés intégralement par les petits salaires et traitements qui ont été revalorisés, avec la nouvelle indemnité, de 45 % maximum, la différence, restant à la charge des intéressés, se traduisant par des privations dont toute la famille souffre.

Comme d'autre part, les répercussions financières des derniers décrets-lois n'ont pas rendu leurs pleins effets sur la hausse du coût de la vie, nous pouvons assurer, sans crainte d'erreur, hélas ! que l'indice atteindra 800 et c'est pour limiter cette misère grandissante et la dépréciation constante de la fonction publique que nous demandons pour les Fonctionnaires et assimilés l'échelle mobile intégrale, tant que la situation ne sera pas stabilisée, pour permettre l'établissement de nouvelles échelles de traitements.

Cette revendication aurait certainement l'avantage d'obliger le Gouvernement à se pencher plus attentivement sur la hausse du coût de la vie et les causes de celle-ci, car, et nous l'avons déjà dit depuis longtemps, il est inutile pour un salarié de gagner 200 francs par jour, si 250 francs sont nécessaires à son entretien et à celui de sa famille. La première des conditions à remplir avant de pouvoir parler sérieusement d'augmentation du standard de vie des travailleurs, consiste moins à accorder de nouvelles indemnités, toujours dépassées par les hausses successives du coût de la vie, qu'à stabiliser le taux de celle-ci, et cela avant que les billets de banque ne soient plus que des chiffons de papier sans valeur, ainsi qu'on la vu dans d'autres pays.

BERCEGEAIS.

SOLIDARITÉ

Union Départementale des Syndicats
Ouvriers de la Loire-Inférieure

Siège Social :
BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Leloup - NANTES
Nantes, le 17 Janvier 1939

CIRCULAIRE N° 23

APPEL A LA SOLIDARITÉ

Camarade Secrétaire,

La C. A. de l'U. D., dans sa séance du 13 Janvier, a eu à examiner la "SOLIDARITÉ" en faveur des sanctionnés, ayant appliqué la décision unanime du Congrès Confédéral de Nantes, concernant la grève générale du 30 Novembre.

La C. A. a enregistré qu'il y avait encore plus de 400 camarades à soutenir, tant à Nantes qu'à Saint-Nazaire et Donges.

Des centaines de mille francs ont été distribués en espèces et en nature par les U. L. de Nantes et de Saint-Nazaire. Les ressources qui ont été mises à leur disposition s'épuisent ; aussi l'U. D. fait un pressant appel.

La C. A. n'ignore pas que des appels à la solidarité ont été faits par les Fédérations d'Industries ; mais la situation angoissante des licenciés de notre département nous oblige à nouveau de faire appel à tous les gens épris d'humanité.

Des centaines de femmes et d'enfants ont besoin d'être secourus ; aussi nous vous demandons, soit que votre syndicat vote d'urgence la somme la plus grosse possible, soit qu'il mette dans le plus bref délai des listes de souscriptions en circulation, et que vous répondez au plus tôt à l'appel lancé par l'Union Départementale.

Si vous avez déjà versé, nous vous demandons de renouveler votre geste ; si vous ne l'avez pas fait, hâtez-vous, car des enfants, des femmes et des hommes ont faim ; le devoir des Syndicats est de les soutenir contre la bourgeoisie qui rêve de voir disparaître notre mouvement syndical.

Adressez les fonds au siège de l'U. D. ou à son compte chèque postal : Union Départementale N° 234-98, rue Arsène-Leloup, Nantes.

Pour la C. A. : le Secrétaire,
A. PÉNEAU.

Sommers versées à l'Union Locale par les Syndicats pour soutenir nos Camarades licenciés

Syndicat des Dockers (2 ^e versement) . . .	1 000 »
Syndicat du Textile	3.550 »
Syndicat du Sous-Vêtement	4.000 »
Syndicat des Métaux (2 ^e versement) . . .	16.500 »
Syndicat des Charbonniers (2 ^e versement)	3 000 »
Syndicat des Produits Chimiques (2 ^e versement)	6.800 »
Syndicat des Brasseries (2 ^e versement) . . .	4.350 »
Syndicat des Transports (2 ^e versement) . . .	500 »
Syndicat des Conserves (2 ^e versement) . . .	5.000 »
Syndicat des Cheminots	5.000 »
Syndicat des Municipaux	2.000 »
Syndicat Nantaise Electricité (2 ^e versement)	3.000 »
Syndicat des Hospitaliers	500 »
Syndicat des Cuir et Peaux (2 ^e versement) . . .	200 »
Syndicat du Gaz	2.000 »
Syndicat Cartel des Services Publics (2 ^e versement)	3.000 »
Syndicat de l'ameublement	300 »
Union Départementale (Bons) 2 ^e versement	8 800 »
Syndicat des Biscuitiers (2 ^e versement)	5 000 »
Syndicat des Techniciens	776 »
Sections Nantaises du Livre	600 »
Syndicat des Cheminots Nantes Etat	1.000 »
Syndicat des Voyageurs	130 »
Syndicat des Tabacs	1.000 »
Syndicat Agents des P. T. T. (2 ^e versement)	500 »
Syndicat des Verreries de Vertou	2.000 »

COLLECTE

Blanzy-Ouest	165 »
Produits Chimiques	3.138 75
Employés (Alimentation)	101 »
Chantiers Dubigeon (Techniciens)	415 »
Biscuitiers	208 50
Raffinerie (Chantenay)	1.820 50
Manufacture des Calsses de l'Ouest	140 »
Conserves	60 »
Techniciens	425 »
Pillard	118 »
Cooper de Melun	150 »
Auxiliaires des Ponts et Chaussées	30 »
Chocolatiers	31 50
Raffinerie (Say)	185 50
Biscuiterie Nantaise	35 »
Cuir et Peaux	186 »
Techniciens Aviation	1.000 »
Charbonniers (Franco Anglaise)	32 50
Transports	108 »
Sous-Vêtement	1.480 »
Employés Industriels (Section Gondolo)	210 »
Hospitaliers	229 50
Maison Trouvé	5 »
Tramways	200 »
Voyageurs	200 »
à reporter	91.180 75

Report	91.180 75
INDIVIDUELS	
Mme Guillard	5 »
Mousseau, Boulanger, (2 ^e versement)	70 »
Thomas (Coopér. Docker)	50 »
Poirier (Concierger)	50 »
A. Péneau (2 ^e versement)	100 »
Mlle Regner (2 ^e versement)	30 »
Mlle Aubinière (2 ^e versement)	30 »
Riou-Madore	40 »
Saint-Bonnet	20 »
Mme Jousseim et Mile Guillemot	10 »
Goudy (2 ^e versement)	50 »
Nicolon	50 »
Total	91.685 75
Listes précédentes	119.003 60
Total Général	210.689 35

A L'UNION DÉPARTEMENTALE

Syndicat des Ouvrières Couturières et Modistes	100 »
Habillement Militaire de Nantes	100 »
R. M	40 »
Personnel de la Caisse "Le Travail" Fédération Général des Retraités (section de Nantes)	200 »
Anonyme	10.000 »
Syndicat des Instituteurs	1.000 »
Travailleurs d'Indret	1.500 »
Fédération Socialiste du Parti S. F. I. O.	200 »
Total général	13.225 »

VERSEMENTS effectués en faveur des Camarades Allemands et Tchéco-slovaques chassés des régions sudètes

Syndicat des Métaux de Nantes	315 »
Union Locale de Saint-Nazaire	300 »
Total	615 »
Versements précédents	1.572 50
Total	2.187 50

LISTE des SYNDICATS qui ont adressé le montant des TIMBRES de SOLIDARITÉ pour les ESPAGNOLS à l'U. D.

Radio-Liberté de la Montagne	100 »
Cheminots de Blain	70 »
Agents des Assurances Sociales de Nantes	58 »
Travailleurs d'Indret	420 »
Total	648 »
Versements précédents	65.348 90
Total	65.996 90

COIN JURIDIQUE

Le séjour des étrangers en France

Décret du 1^{er} Décembre 1938

ARTICLE PREMIER. — L'article 4 du décret du 14 mai 1938, réglementant les conditions du séjour des étrangers en France, est remplacé par la disposition suivante :

« La carte d'identité est valable pour tous les départements, sauf ceux de Moselle, Haut Rhin et Bas-Rhin.

« En outre, le ministre de l'Intérieur peut, en toutes circonstances, interdire aux étrangers tels autres départements qu'il juge utile, ou, inversement, limiter la validité des cartes d'identité, ou des récépissés, à un ou plusieurs départements.

« Il est fait mention, sur chaque carte ou chaque récépissé, de sa validité territoriale.

« Le transfert du domicile ou de la résidence dans les départements interdits ne peut être effectué sans autorisation préalable du préfet dont dépend la localité où l'intéressé désire se rendre.

« La demande sur papier timbré est adressée directement par le requérant à la préfecture qui y appose son avis et la retourne à l'intéressé après avoir fait connaître sa décision au commissaire de police (ou, à défaut, au Maire) de la commune choisie comme futur domicile ou résidence.

« Une mention spéciale, rendant la carte d'identité ou le récépissé valable pour le ou les départements envisagés est apposée sur la carte.

« La carte d'identité, ou le récépissé, ne permet à son titulaire que d'exercer la profession, ou de se livrer au genre d'occupation qui figure sur le titre à la rubrique « Profession ».

« Tout étranger qui enfreindra ces dispositions fera l'objet d'un arrêté d'expulsion.

(J. O. du 4 Décembre).

Salaires des Travailleurs à domicile

Loi du 27 Décembre 1938

ARTICLE PREMIER. — L'article 33 m du Livre 1^{er} du Code du Travail est modifié comme suit :

ART. 33 m. — Les dispositions de l'article 33 a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, n, pourront, après avis du Conseil supérieur du Travail et en vertu d'un règlement d'administration publique, être rendues applicables à des ouvrières ou des ouvriers à domicile appartenant à d'autres industries non visées à l'article 33.

ART. 2. — Les dispositions de l'article 33 n du Livre 1^{er} du Code du Travail s'appliquent aux fabricants, commissionnaires, intermédiaires ou préposés qui occupent des ouvrières ou ouvriers exécutant à domicile des travaux visés par les décrets du 10 Août 1922, du 30 Juillet 1926 et du 25 Juillet 1935, pris en application de l'article 33 m dudit Livre 1^{er}.

(J. O., 29 Décembre).

Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

Siège Social :
BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Leloup - NANTES
Nantes, le 17 Janvier 1939.

CIRCULAIRE N° 24

Camarades Secrétares,

Je vous informe que le 26^{me} CONGRÈS de l'Union Départementale aura lieu à Nantes, Bourse du Travail, le Dimanche 23 Avril.

Pour permettre à la C. A. d'établir l'ordre du jour et le transmettre aux Syndicats en temps opportun, les Syndicats sont priés de faire connaître AVANT LE JEUDI 23 FÉVRIER 1939, les questions qu'ils désirent porter à l'ordre du jour.

Le Congrès aura à élire pour le Bureau : un Secrétaire, un Trésorier adjoint et cinq Membres de la Commission administrative. Les candidats sortants sont :

PÉNEAU, Secrétaire.

JOUVANCE, Trésorier adjoint.

Membres de la C. A. : les Camarades Bossis, Hatet, Jaquet, Lescouet et Rialland.

Les sept Camarades sortants se représentent.

En conséquence, vous êtes priés de nous faire connaître avant le 23 Février 1939, dernier délai, les noms des candidats que votre Syndicat présentera à ces différentes fonctions.

Votre Syndicat peut présenter comme candidats d'autres Camarades que les candidats sortants, sous réserve qu'ils soient en accord avec l'Art. 13 des statuts de l'U. D.

Comptant sur votre célérité, je vous prie d'agréer, chers Camarades, mon salut fraternel.

Le Secrétaire : A. PÉNEAU.

Lectures = Loisirs

Pour les JEUNES. — Les bibliothèques pour la jeunesse prennent de l'extension en diverses villes de France : Paris, Soissons, Toulouse, ont été les premières à donner l'exemple.

On préconise une grande salle claire, plaisante, où la jeunesse se sent chez elle. Des tables, des chaises, permettent de s'installer confortablement. Sur des rayons bien garnis, chacun va chercher la pâture qui lui plaît : romans d'aventures, voyages, contes, ouvrages scientifiques... De plus, des dictionnaires, encyclopédies, ouvrages de travail généralement chers, permettent à ceux qui suivent des cours de toutes sortes, d'achever leurs devoirs et de se perfectionner. Un ou une bibliothécaire guident discrètement les jeunes travailleurs, ils ne les rebutent pas par des réglemens et recommandations, ils détruisent cette sorte de peur qui paralyse les humbles entrant dans ces sanctuaires. Ces jeunes — qui ne sont pas des étudiants de profession — viennent le soir, le jeudi, le samedi, suivant leurs heures libres, beaucoup s'y plaisent, et ils continueront à se cultiver.

On s'étonne au fond qu'on n'ait pas d'abord commencé par là, avant d'enrichir les bibliothèques pour adultes, où si peu de personnes entrent.

De telles innovations, soutenues par les pouvoirs publics, sont à répandre. Elles intéressent tout particulièrement les Enfants du Peuple qui ne peuvent acheter les beaux livres qu'ils voient aux devantures des librairies. Les maisons d'éditions, Hachette, Nathan, Stock (collection Maïa), Gallimard (le gai savoir), Bourrellet (la joie de connaître), Flammarion (album du père Castor), Sudel, Freinet, etc..., offrent un choix d'excellents livres. On publie plusieurs ouvrages sur le Travail et la Civilisation qui seront de plus en plus à la portée des lecteurs.

En fréquentant de telles bibliothèques, la jeunesse apprendra à se servir de catalogues, de fichiers, et ce sera une heureuse étape.

Les Maisons du Peuple qui ont déjà des "Cours Professionnels" et des "Collège du Travail", sont toutes désignées pour hâter la réalisation de ces foyers de travail. Ce sera en outre une bonne manière de lutter contre certains journaux d'enfants qui sont néfastes, tendancieux ou simplement ineptes.

Loin de nous, la pensée de négliger les petites bibliothèques qui existent dans chaque école publique, dans les amicales, à l'usine, aux Bourses du Travail. C'est encore vers celles-là que l'apprenti va le plus aisément. Il y a une sorte de préjugé à vaincre contre les autres, et les réglemens sont souvent désuets et rébarbatifs, mais le tout peut être amélioré. C'est à nous tous d'y travailler.

Pour les ADULTES. — Chacun devrait avoir sur sa planchette, chez lui, les quelques livres qui plaisent à tous. En voici quelques-uns : "La Maison du Peuple" par Louis Guillemot ; "Journal d'un homme de 40 ans" par Jean Guéhenno ; "Raboliot" et la "Boîte à Pêche" de Maurice Genevois ; "Miraut chien de chasse" par Pergand ; "Jacquou le Croquant" par Eugène Le Roy ; "La vie d'un simple" par Guillaumin ; "Antoine Bloyé" par Paul Nizan un nantais ; les 3 derniers volumes des "Thibaud" par Martin du Gard ; "La Guerre du Feu" de Rosny... Je ne parle pas des œuvres de Dumas, Balzac, Hugo, Jules Vallès... citées partout.

A. GERNOUX.

Le problème de l'habitation et le Groupement des Locataires

La Fédération des Locataires de la Loire-Inférieure a organisé, à l'occasion de son Assemblée Générale de fin d'année, tenue dans la grande Salle des Fêtes de la Bourse du Travail, une Conférence sur le problème de l'habitation tel que conçoit la Fédération et l'Union Centrale des Locataires.

On entendit successivement Madame Barreau, Secrétaire Administratif de la Fédération et M^e Fourny, Avocat-Conseil de ces mêmes groupements.

Madame Barreau dit la nécessité, pour les locataires, en présence des exigences sans cesse croissantes de propriétaires, de s'unir.

Elle dit les résultats heureux obtenus par la Fédération et l'ampleur grandissante de l'importance de la Fédération.

C'est à M^e Fourny que revenait le soin de traiter du problème de l'habitation ; il le fit avec brio et brossa un tableau saisissant de la situation critique des locataires.

Ceux-ci, pour la plupart de condition fort modeste, se voient imposer avec l'augmentation croissante du coût de la vie des loyers élevés et des charges injustifiées. Certains propriétaires d'ailleurs n'hésitent pas à réaliser des bénéfices sur les diverses taxes et consommation d'eau, dont ils font une répartition majorée à leurs locataires.

Trop souvent, des propriétaires louent un appartement en fort mauvais état et perçoivent pour la 1^{re} année un loyer plus modeste, mais, aussitôt que le locataire a remis l'appartement en état, ils s'empresent de le congédier et de relouer à un taux considérablement augmenté, alors qu'ils n'ont personnellement engagé aucune dépense et dépossèdent ainsi de leur appartement un locataire, à qui ils avaient promis une jouissance des lieux relativement longue ; promesse sans laquelle le locataire n'aurait pas fait à ses frais élevés la remise en état d'un appartement défectueux.

Cet état de fait équivaut à un abus de confiance, mais n'est pas réprimé par la loi.

On assiste également trop souvent à un abus de congédiement des locataires, dans le but de se procurer un loyer à un taux manifestement élevé.

C'est contre tous ces abus, que le Groupement des Locataires réclame du Parlement le vote de loi consacrant le statut du locataire.

« Il ne devrait plus être possible à un propriétaire de renvoyer son locataire qui paie régulièrement son loyer et jouit convenablement des lieux, sans avoir à justifier d'un motif légitime de renvoi, lequel serait seulement limité, à la reprise pour lui-même ou ses ascendants et descendants d'appartement strictement nécessaire à leur habitation ».

Dans le même temps, où des campagnes sont entreprises pour le développement de la natalité, les pouvoirs publics ne font rien pour la protection de l'enfance et de la famille nombreuse.

L'orateur est dans l'obligation de faire cette constatation : qu'on protège les animaux et qu'on ramasse ceux qui n'ont pas apparemment de maîtres, et, on les nourrit, tandis que notre législation permet de jeter à la rue et laisser sans abri et sans pain des êtres humains.

Il est nécessaire de réagir contre cet état de choses, les loyers les plus élevés sont ceux pratiqués dans des taudis et logements insalubres. Les collectivités se doivent de supprimer les quartiers lépreux et d'y édifier des logements, où il sera possible de préserver la famille et de lutter efficacement contre la dépopulation.

Elevant le débat et vivement applaudi, M^e Fourny demande que sans distinction d'opinions ou de sentiments confessionnels, tous les gens épris de progrès social, se groupent autour de la Fédération et de l'Union Centrale des Locataires pour faire aboutir son programme généreux d'assainissement des logements insalubres, de destruction des taudis, de reconstruction de logements confortables et sains, et de protection efficace de la famille.

La Fédération des Locataires à son siège, Bourse du Travail, Nantes ; la permanence a lieu tous les jours, de 9 heures à 10 h. 30 et de 15 heures à 17 heures, Jeudi et Dimanche exceptés. Bureau 3, rez-de-chaussée.

Syndicalistes !

Voici vos Journaux :

LE PEUPLE
MESSIDOR

"Le Réveil Syndicaliste"



Le Gérant : A. PÉNEAU

REV. CONFÉDÉRAL. R. PÉREZ-CHATELAIN, IMPR.